



Communiqué de presse

Marseille, le 28 avril 2020

Les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) se mobilisent face aux impacts de la crise sanitaire sur les conditions de travail

L'impact du Covid-19 sur l'emploi est profond et l'inquiétude est forte parmi les salariés et les employeurs entre crainte d'être contaminé sur son lieu de travail, volonté d'assurer la pérennité de l'activité, déjà très impactée par la pandémie, et responsabilité des employeurs en termes d'obligation de protection des salariés.

Face à la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses conséquences sur le monde du travail, des IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) de la Région PACA se mobilisent afin d'apporter leur savoir-faire dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Ils souhaitent ainsi mettre à profit leur expertise pour accompagner les entreprises et les institutions dans la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Si le gouvernement a souhaité apporter une première réponse à ces entreprises par l'élaboration de l'ordonnance d'urgence sanitaire du 1^{er} avril 2020 qui recentre temporairement les missions de Santé Sécurité au Travail (SST) sur le sujet du Covid-19, des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées.

En effet, les IPRP, experts de la prévention des risques professionnels détiennent un savoir et des compétences particulièrement utiles pour l'élaboration de plans d'action de prévention et ainsi sécuriser les activités ou les reprises d'activité.

Dans ce contexte particulier, la faculté de faire appel à un IPRP devient incontournable.

Les IPRP sont en capacité d'intervenir dans le cadre :

- D'un appui aux entreprises pour définir et mettre en œuvre des mesures de prévention et protection adéquates et adaptées aux spécificités de cette situation ;
- D'un accompagnement des entreprises qui doivent actuellement accroître ou adapter leur activité et de celles qui devront le faire à l'occasion de la reprise.

Grâce à l'initiative de la Région Grand Est, toutes les régions sont en train de se mobiliser. Un groupe de travail rassemblant une vingtaine d'IPRP représente la Région PACA. Dans un partage commun, ces groupes proposent des actions pour soutenir les entreprises qui ont maintenu leur activité pendant le confinement et pour accompagner celles qui feront face à la reprise. Les conditions de cette reprise seront en effet propices à l'émergence de nouveaux risques qui devront être pris en compte afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Contacts presse :

Stéphanie Tourame : stephanie.tourame@gmail.com/06.23.15.05.19

Aurette Denoyelle : aurette.denoyelle@yahoo.fr/06.14.29.11.67

Carole Maire Bobinski : mairecarole06rps@gmail.com/06.73.60.74.06

Le 28 février 2020, la Direction Générale du Travail a rappelé : « *L'actualisation du document unique d'évaluation des risques prévue à l'article R. 4121-2 du code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus Covid-19* ».

Ainsi, nos actions comprennent notamment :

- La réalisation de diagnostics et d'actions immédiates appropriées,
- L'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels (mise à jour du DUERP),
- Le soutien dans la prévention des risques psychosociaux,
- L'aide à l'élaboration de plan de continuité de l'activité (PCA) et/ou des plans de prévention,
- Des formations à destination des dirigeants, des managers et des salariés.

Nous, IPRP, appelons à coupler les mesures qui seront prises au niveau national pour assurer la reprise économique à des mesures fortes de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Il est fondamental de donner une importance égale à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité. En plus de réduire les accidents et les maladies professionnelles ou maladies à caractères professionnels, les mesures de prévention des risques professionnels présentent des avantages au niveau de la production et de l'efficacité qui ne sont plus à démontrer et qui seront particulièrement déterminantes dans le contexte actuel :

- Amélioration de la productivité des travailleurs et de l'efficacité des méthodes de travail ;
- Amélioration de la motivation, de la coopération et du moral des travailleurs ;
- Réduction des coûts imprévus grâce à une planification efficace de la continuité des activités ;
- Limitation de l'exposition potentielle aux procédures pénales ou civiles (obligation de sécurité de l'employeur).

L'adoption de méthodes de travail plus sûres permettra d'effectuer les travaux plus rapidement tout en assurant la limitation des taux d'accidents, d'incidents et de maladies.

En appliquant une politique forte en matière de performance Santé Sécurité au Travail (SST), les acteurs de notre économie pourront en tirer des avantages en termes de productivité et c'est l'ensemble de notre économie qui en bénéficiera.

Les IPRP sont prêts à mettre leurs expertises et compétences à profit afin de répondre aux défis majeurs auxquels nos entreprises doivent ou devront faire face.

Présentation de l'IPRP :

L'intervenant en prévention des risques professionnels a des compétences techniques ou organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail (ergonomie, toxicologie, hygiène industrielle, organisation du travail). Il participe, dans un objectif exclusif de prévention, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail. Il fait partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire des services de santé au travail interentreprises.

Contacts presse :

Stéphanie Tourame : stephanie.tourame@gmail.com/06.23.15.05.19

Aurelle Denoyelle : aurelle.denoyelle@yahoo.fr/06.14.29.11.67

Carole Maire Bobinski : mairecarole06rps@gmail.com/06.73.60.74.06

Dans ce cadre, l'IPRP assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui, et communique les résultats de ses études au médecin du travail.

Depuis le 1er juillet 2012, pour exercer ce métier, les IPRP doivent être enregistrés par la DIRECCTE.

Le dossier de l'enregistrement contient :

- Les justificatifs attestant de la détention par le demandeur d'un diplôme d'ingénieur, d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail, d'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liées au travail ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins cinq ans.
- Une déclaration d'intérêts dont le modèle est fixé par arrêté
- Un rapport d'activité de l'intervenant en prévention des risques professionnels concernant les cinq dernières années d'exercice lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de l'enregistrement.

L'habilitation des IPRP est valable cinq ans pour l'ensemble du territoire national. L'IPRP tient à disposition du directeur de la DIRECCTE les éléments permettant de justifier de son activité.

Liste des IPRP engagés dans le groupe de travail COVID-19 de la région PACA (voir page suivante):

Contacts presse :

Stéphanie Tourame : stephanie.tourame@gmail.com/06.23.15.05.19

Aurelle Denoyelle : aurelle.denoyelle@yahoo.fr/06.14.29.11.67

Carole Maire Bobinski : mairecarole06rps@gmail.com/06.73.60.74.06

Départ	Prénom	Nom	Num tel	Mail	Site internet
06	Aurette	Denoyelle	06 14 29 11 67	aurette.denoyelle@yahoo.fr	
13	Stéphanie	Tourame	06 23 15 05 19	Stourame@agiamo-conseil.fr	www.agiamo-conseil.fr
13	Marjorie	Bouleige	06 11 33 44 13	mb@acanova-consulting.com	www.arcanova-consulting.com
13	Sandra	Gallissot	04 26 83 31 91	sandra.gallissot@jurisk-rh.com	https://www.jurisk-rh.info/
06	Magali	Badina	06.75.12.22.73	badina@audit-prevention.com	www.audit-prevention.com
13	Céline	Bel	06 24 84 11 07	celine.bel@elseconsultants.fr	www.elseconsultants.fr
13	Nathalie	MEGE	06.21.78.73.62	nmsc.prevention@gmail.com	
04	Natacha	Vinatier	06 63 51 96 48	natacha.vinatier@orange.fr	
06	Carole	Maire-Bobinski	06 73 60 74 06	mairecarole06rps@gmail.com	https://www.maire-bobinskipcp.agency/consultante-iprp
13	Thierry	BAGILET	06 36 13 75 03	thierry.bagilet@aktaprev.fr	www.aktaprev.fr
13	Olivier	Bataille	06 80 35 97 92	olivier.bataille@aixeo.fr	www.aixeo.fr
13	Aouda	Drissi	06 85 75 33 95	drissiaouda@yahoo.fr	
13	Pascal	Sintes	06.19.39.08.39	contact@pascal-provence-prevention.fr	www.pascal-provence-prevention.fr

Contacts presse :

Stéphanie Tourame : stephanie.tourame@gmail.com/06.23.15.05.19

Aurette Denoyelle : aurette.denoyelle@yahoo.fr/06.14.29.11.67

Carole Maire Bobinski : mairecarole06rps@gmail.com/06.73.60.74.06